

# Propositions de formation à l'enseignement

## Ligue Auvergne Rhône Alpes Judo

### Saison 2016 / 2017

La ligue Auvergne Rhône Alpes de Judo, en tant qu'organisme de formation, propose aux judokas de la région deux parcours de formation distincts :

## 1/ DIPLOMES FEDERAUX D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

**Assistant Club** : C'est une qualification fédérale, qui permet à son titulaire d'assister, avec une réelle efficacité pédagogique et en sa présence, un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo jujitsu (CQP, BPJEPS, DE, DES). L'assistant-club est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur, il ne peut intervenir seul. Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié. Cette qualification ne permet pas de délivrer de grade.

Age: **16 ans** Grade : **Marron** Volume horaires : **35h + 50h** Coût: **200€**



**Animateur Suppléant** : C'est une qualification fédérale, qui permet à son titulaire d'assister, avec une réelle efficacité pédagogique un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo-jujitsu (CQP, BPJEPS, DE, DES). L'animateur suppléant est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur, il intervient dans un cadre bénévole. Il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié. Il peut intervenir seul en cas d'absence de l'enseignant pour cause de maladie, encadrement de compétition, formation continue fédérale, empêchement exceptionnel. Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période continue d'un mois. Cette qualification ne permet pas de délivrer des grades.

Age: **18 ans** Grade : **1er DAN** Requis: **PSC1** Volume horaires : **35h + 50h** Coût: **200€**



**Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole** : Le certificat fédéral pour l'enseignement bénévole autorise son possesseur à enseigner, dans une seule association, en autonomie pédagogique, le judo-jujitsu à titre bénévole. La délivrance du certificat est valable une saison sportive. Il permet de délivrer les grades jusqu'à la ceinture marron. Ce dispositif dérogatoire aux diplômes professionnel ou d'état sera strictement contrôlé par les ligues. Il vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire du CQP/BPJEPS/DE.

Age: **18 ans** Grade : **1er DAN** Volume haires : **100h + 50h** Coût: **1100€**

## 2/ DIPLOMES PROFESSIONNELS ET D'ETAT :

**CQP MAM Option Judo** : C'est un diplôme de la branche professionnelle. Il s'adresse aux personnes souhaitant exercer une fonction salarié d'encadrement d'un art martial à titre d'activité accessoire. En effet, une personne titulaire du CQP ne peut pas enseigner plus de 360H par an. Il **est pas autorisé** à *exercer son activité d'enseignant dans les milieux scolaires pour le temps contraint.*

Age: **18 ans** Grade : **2ème DAN** Volume horaires : **150h + 40h** Coût: **1700€**



**BP JEPS Option Judo** : C'est un diplôme d'Etat de niveau 4. Le titulaire du BPJEPS spécialité « judo-jujitsu » exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale.

Age: **18 ans** Grade : **1ème DAN** Volume horaires : **600 h + 300 h** Coût: **5820 € €**



Pour tout renseignement complémentaire (financement, organisation, contenu...), contactez directement la Ligue Auvergne Rhône Alpes.